

Février 2014

**ANTRAS Mathieu
CHALOT Alexandre
EISENZIMMER Quentin
Groupe 1**



VA Transports

Sécurité des Déplacements Urbains

**Autoroute A47
Requalification de la
traversée de Givors
Secteur rue de la Paix
Etudes des tronçons B et C**

Conception générale (CO)

Géométrie (G)

Carrefour giratoire (GI)

Piétons (P)

L'aménagement de la voie permet-il la traversée des piétons dans de bonnes conditions de sécurité (créneaux, refuges...) ?

Piétons (P)

Les abaissements de trottoirs au droit des traversées piétonnes sont-ils conformes à la norme ?

Piétons (P)

Les îlots refuges
sont-ils
correctement
aménagés et
dimensionnés ?



Personnes à mobilité réduite (PMR)

S'il existe une rupture de niveau de plus de 40 centimètres, un garde-corps préhensile a-t-il été mis en place ?

Personnes à mobilité réduite (PMR)

Est-il réalisé un abaissé de trottoir de largeur 1,20 m minimum au droit des passages piétons ?

Cycliste (V)

L'aménagement de la voie permet-il la traversée des cyclistes (créneaux, refuges...) ?

Cycliste (V)

En carrefour, les mouvements tournants des cyclistes sont-ils pris en compte ?

Cycliste (V)

Les points singuliers tiennent-ils compte de la circulation des cycles ?

Aménagements cyclables (AC)

Dans le cas d'un giratoire avec piste cyclable et îlots séparateurs suffisamment larges sur les branches du carrefour, les cyclistes cèdent-ils la priorité à chaque branche ?

Aménagements cyclables (AC)

La visibilité réciproque entre usagers est-elle suffisante ? (obstacles à la visibilité ?)

Aménagements cyclables (AC)

La largeur des aménagements cyclables réalisés est-elle suffisante ?

Aménagements cyclables (AC)

S'est-on assuré que la géométrie de la voirie envisagée n'est pas trop contraignante pour certaines catégories d'usagers ?

(risques d'empiétement sur le domaine cycliste...)

Aménagements cyclables (AC)

La réinsertion des cyclistes dans la circulation se fait-elle sans risque ? (pas de rejet brutal)